



Suisse SA

Confédération suisse
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
DETEC

rtvg@bakom.admin.ch

Rossemaison, le 9 décembre 2021

Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance au sujet de la consultation pour la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision : zones de desserte des radios locales et des TV régionales et vous en remercions. Elle a retenu toute notre attention.

Comme vous le savez, la radio GRRIF, qui fait partie de BNJ Suisse SA, est au bénéfice d'une concession sans quote-part de redevance. Cette situation est particulièrement difficile pour une radio indépendante qui agit dans une région montagneuse au potentiel économique faible.

En dix ans, GRRIF a néanmoins réussi à toucher son public, avec une communauté de fidèles qui s'est créée autour de son programme, de ses animateurs et de sa programmation musicale. Etant écoutée à peu près à parts égales entre l'Arc Jurassien et le reste de la Suisse romande, GRRIF a également dû s'adapter pour, d'une part remplir les conditions posées par l'OFCOM pour la concession (30 minutes d'informations régionales pertinentes) et d'autre part intéresser un public large d'auditeurs de toute la Suisse romande aux informations régionales. C'est notamment par le biais d'un Journal alternatif, très apprécié des auditeurs selon les sondages effectués en interne, que la formule a pu être trouvée.

Ces contraintes représentent néanmoins une charge importante pour une petite radio dans une zone au potentiel économique faible. C'est pourquoi, BNJ Suisse est d'avis qu'une quote-part de redevance devrait également être attribuée pour une radio du type de GRRIF.

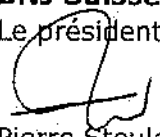
Cela se justifierait pleinement, notamment par le fait, comme évoqué, de la région au potentiel économique faible, mais également par le fait que les informations amenées par la rédaction sont novatrices tout en étant régionales et en adéquation avec les critères de l'OFCOM.

C'est ainsi un public inédit qui est touché par ce biais. Le cœur de cible de GRRIF étant, en effet, plus jeune que celui de BNJ FM.

Un soutien par une quote-part de la redevance permettrait de pérenniser l'existence du programme, menacé, dans le cas contraire, de disparaître compte tenu de la situation conjoncturelle et structurelle compliquée.

Pour le reste de la consultation, nous renvoyons à la prise de position des RRR que nous partageons pleinement.

En vous remerciant de nous avoir consultés et en espérant que nos propositions sauront trouver l'approbation de votre Office, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

BNJ Suisse SA
Le président :

Pierre Steulet